

Réf : DCM/2023-36/7.1/13-04

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	29

Date de la convocation : 07/04/2023

Notifiée aux élus le : 07/04/2023

Date de l'affichage : 07/04/2023

OBJET : COMMUNE

Affectation du résultat 2022 sur le
Budget principal 203

SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TREIZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 07 avril 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUULET à Arnaud FOUREL

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Alain BAILLIEU à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES

Janine LHUILLIER à Josiane ROSIER-DUFOND

Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR

Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud FOUREL

Rapporteur : Régis VIANET

Le compte administratif 2022 adopté en mars dernier met en évidence :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 680 194.81 €
- Un excédent d'investissement de : 21 858.35 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, et assurer l'équilibre réel du budget Primitif de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil au Conseil Municipal de procéder aux affectations suivantes :

- D'affecter 500 000.00 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)
- D'affecter le solde soit 1 180 194.81 € € en excédent de fonctionnement reporté (002)
- D'inscrire l'excédent d'investissement soit 21 858.35 € en excédent d'investissement reporté (001).

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- AFFECTE 500 000.00 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)
- AFFECTE le solde soit 1 180 194.81 € € en excédent de fonctionnement reporté (002)
- INSCRIT l'excédent d'investissement soit 21 858.35 € en excédent d'investissement reporté (001).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 25 avril 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2023- 36	Commune – Affectation du résultat 2022 sur le Budget Principal 2023	Pour :	24	Groupe majoritaire – S. PIGNAN
		Contre :	5	J. RAMS– M. POUGENC - O. BERTRAND– C. BONATO - C. VANDERBISTE
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication